



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de FORGES DE LANOUEE

Décision numéro 45/2026 du 10 août 2026

OBJET : ALIENATION DE GRE A GRE D'UN CAMION BENNE COMMUNAL DE MARQUE RENAULT MASCOT

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 03 avril 2026 (N° 2026-04.03-03) (rubrique N° 10), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de prendre toute décision concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2026 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet www.forgesdelanouee.fr

Considérant la nécessité de vendre le véhicule communal « camion benne » de marque renault mascot

Vu la proposition tarifaire du garage LQ MEGA (mécanique automobile) de Bréhan représenté par Monsieur LEQUITTE Paul,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est décidé l'aliénation de gré à gré du camion benne communal de marque renault mascot, immatriculé 4781 YF 56, au prix de 2 000 €.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à Forges de Lanouée
Le 10 août 2026

Le Maire,
André BRIEND



Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication